



Ordonnance de télécom CRTC 2006-319-1

Ottawa, le 16 janvier 2007

Erratum

L'ordonnance de télécom CRTC 2006-319 du 20 novembre 2006 est modifiée et le changement est indiqué en italique et en caractères gras.

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
<i>Bruce Telecom</i>	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-B7-200612855	le 17 octobre 2006
Bruce Telecom/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-B7-200612871	le 17 octobre 2006
Bruce Telecom/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente de service de relais téléphonique	8340-B7-200612897	le 17 octobre 2006
Distributel Communications Limited	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-D11-200613027	le 19 octobre 2006
Nexicom Telecommunications Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-N24-200612912	le 17 octobre 2006

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
North Renfrew Telephone Company Limited	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-N10-200612946	le 17 octobre 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>